

Compte rendu

Conseil municipal

Séance ordinaire du jeudi 24 septembre 2009

Sous la présidence de Monsieur Claude BELLEI, Maire

Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques :

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat de 4800,00 euros en faveur de la Mairie de Metz, au titre de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques dans lesquelles 16 enfants de Vantoux étaient scolarisés pour l'année scolaire 2008/2009.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor :

Le conseil municipal décide d'attribuer à Monsieur Boillot, receveur de la collectivité, une indemnité de conseil, au titre de l'exercice 2009, d'un montant de 366,92 euros brut.

Mise en place de répéteurs pour le développement de la radio-relevé des compteurs d'eau :

Le point a été retiré de l'ordre du jour, et sera examiné lors d'une prochaine séance.

Divers

Le point a été fait sur un certain nombre de dossiers en cours :

- Définition d'une stratégie de consultation de la population suite à la demande de France Télécom d'implanter une antenne relais pour le téléphone mobile sur le territoire de la commune.
- Utilisation de la subvention accordée à la commune par le Conseil Général dans le cadre du Pacte 57.
- Avancement du dossier du lotissement « les Jardins de Fonny » après une réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France.
- Avancement de la réforme de la gouvernance de la communauté d'agglomération Metz-Métropole.